

Les examens professionnels ASI (repyramidage)

2026: dernière année d'ouverture du dispositif

- Contexte
- Modalités et calendrier d'inscription
- Postes ouverts à l'UB en 2026
- Modalités d'organisation
- Nature des épreuves
- Focus sur les organigrammes et formations
- Calendrier des épreuves
- Composition des jurys
- Convocation des candidats
- Publication des résultats et affectation

Le repyramidage ITRF

Contexte (protocole d'accord du 12 octobre 2020 sur les carrières et les rémunérations dans l'enseignement supérieur et la recherche issu de la loi de programmation de la recherche):

Le plan de repyramidage de la filière ITRF vise à reconnaître les compétences des personnels qui occupent des **emplois concourant au développement de la recherche ou d'appui à l'enseignement**. À cette fin, des recrutements exceptionnels s'ajoutant aux recrutements existants (concours externes et internes, listes d'aptitude de droit commun) sont organisés entre 2022 et 2026.

Modalités des recrutements exceptionnels par corps:

- IGR et IGE recrutés par la voie d'une sélection professionnelle précédant l'inscription sur la liste d'aptitude exceptionnelle (une pour chaque corps).
- **ASI par la voie d'examens professionnels exceptionnels** organisés par **BAP et emploi-type** et comportant une phase d'admissibilité et une phase d'admission.
- TCH par la voie d'une liste d'aptitude exceptionnelle

Modalités d'inscription aux examens professionnels exceptionnels ASI

Inscription sur le site ministériel via Webitrf

Du 8 avril (12H00) au
6 mai 2026 (12H00)

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/recrutements/itrf/repyramidage>



Conditions requises:

- être TCH RF
- justifier au 1er janvier 2026 d'au moins 4 années de services effectifs dans le corps des TCH

Profil requis:

- occuper des fonctions concourant au développement de la recherche ou d'appui à l'enseignement

- ✓ **non dématérialisée:** impression et envoi par voie postale en recommandé simple du dossier de candidature, dûment complété, à l'établissement organisateur (CO) du recrutement avant la date limite, cachet de la poste faisant foi

aucun dossier posté hors délai (le cachet de la poste faisant foi) ne sera pris en compte.

- ✓ un **candidat ne peut s'inscrire qu'à un seul examen professionnel réservé par session** (et donc un seul établissement) en choisissant la BAP, l'emploi-type et l'établissement affectataire du poste ouvert au recrutement

Concours ITRF: **BAP** et emplois-types

BAP A	Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement > 5 Familles Professionnelles > 36 emplois-types
BAP B	Sciences chimiques et sciences des matériaux > 4 Familles Professionnelles > 19 emplois-types
BAP C	Sciences de l'Ingénieur et instrumentation scientifique > 4 Familles Professionnelles > 37 emplois-types
BAP D	Sciences humaines et sociales > 4 Familles Professionnelles > 17 emplois-types
BAP E	Informatique, Statistiques et Calcul informatique > 5 Familles Professionnelles > 18 emplois-types
BAP F	Culture, Communication, Production et diffusion des savoirs > 4 Familles Professionnelles > 44 emplois-types
BAP G	Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention > 4 Familles Professionnelles > 19 emplois-types
BAP J	Gestion et Pilotage > 6 Familles Professionnelles > 33 emplois-types



Les métiers ITRF sont décrits dans le répertoire des BAP et ET, dénommé Référens:
<https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/referens/>

La cartographie d'une BAP:

BAP A « Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement »

FAP	Biologie et santé, Sciences de la vie et de la terre					Expérimentation et production animales		Expérimentation et production végétales	Environnements géo-naturels et anthropisés	Prothèse dentaire
IR	Ingénieur-e biologiste en analyse de données A1A41	Ingénieur-e biologiste en plateforme scientifique A1A42	Ingénieur-e biologiste en laboratoire A1A43			Ingénieur-e de recherche en biologie animale A1B44	Ingénieur-e de recherche en centre d'expérimentation animale A1B45	Ingénieur-e de recherche en expérimentation et production végétales A1C46	Ingénieur-e de recherche en environnements géo-naturels et anthropisés A1D47	
IE	Ingénieur-e biologiste en traitement de données A2A41	Ingénieur-e en expérimentation et instrumentation biologiques A2A42	Ingénieur-e en techniques biologiques A2A43			Ingénieur-e en biologie animale A2B44	Ingénieur-e en centre d'expérimentation animale A2B45	Ingénieur-e en expérimentation et production végétales A2C46	Ingénieur-e en études d'environnements géo-naturels et anthropisés A2D47	
AI	Assistant-e ingénieur-e biologiste en traitement de données A3A41	Assistant-e ingénieur-e en expérimentation et instrumentation biologiques A3A42	Assistant-e ingénieur-e en biologie, sciences de la vie et de la terre A3A43			Assistant-e ingénieur-e en biologie animale A3B44	Assistant-e ingénieur-e en centre d'expérimentation animale A3B45	Assistant-e ingénieur-e en expérimentation et production végétales A3C46	Assistant-e ingénieur-e en études d'environnements géo-naturels et anthropisés A3D47	Assistant-e en prothèse dentaire A3EP2
T			Technicien-ne biologiste A4A41	Technicien-ne en sciences de la vie et de la terre A4A42		Zootechnicien-ne A4B43	Technicien-ne en expérimentation animale A4B44	Technicien-ne en expérimentation et production végétales A4C45	Technicien-ne en environnements géo-naturels et anthropisés A4D46	Technicien-ne en prothèse dentaire A4E47
ATRF			Préparateur-trice en biologie A5A41	Préparateur-trice en sciences de la vie et de la terre A5A42	Préparateur-trice en anatomie A5A43	Soigneur-se A5B44		Préparateur-trice en expérimentation et production végétales A5C45	Préparateur-trice en échantillons d'environnements géo-naturels et anthropisés A5D46	Préparateur-trice en prothèse dentaire A5E47

Postes ouverts aux examens professionnels exceptionnels ASI à l'université de Bordeaux

Cf. liste 2026 des concours ITRF et examens professionnels ASI disponible sur le site internet de l'université de Bordeaux:

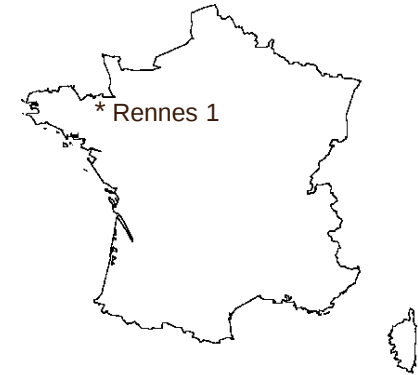
9 postes ouverts sur 6 BAP différentes

L'organisation des examens professionnels ASI: celle des **concours de catégorie A**

Une admissibilité nationale

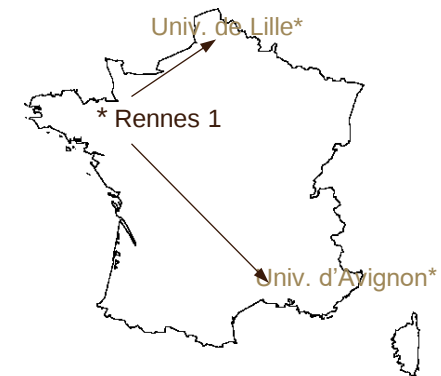
la phase d'**admissibilité** d'un type de concours (même emploi-type, même corps/grade, même nature) est **organisée au niveau national** par un **centre organisateur (1 seul)**

Ex 2024: Rennes 1 est Centre Organisateur (CO) de l'exam pro ASI « ASI en prévention des risques » et organise l'admissibilité:



Une admission locale

la phase d'**admission** est **organisée au niveau local** par chaque **établissement affectataire (EA)** ayant demandé l'ouverture d'un ou plusieurs postes dans ce type de concours



jury d'admissibilité ≠ jury d'admission

Ex 2024: univ. d'Avignon et univ. de Lille sont 2 EA: chacun organise « son » admission

Nature des épreuves

admissibilité

phase nationale (coefficient 2)

par un jury national:

étude du dossier du candidat

état de services publics et privés, diplôme, CV, exposé des travaux, rapport d'activité valorisant son concours au développement de la recherche ou ses fonctions d'appui à l'enseignement en lien avec l'emploi-type, organigrammes structurel et fonctionnel visés par le responsable de la structure (= dossier RAEP)*

pour l'évaluation de sa valeur professionnelle

**en faire la demande à son gestionnaire RH, le plus tôt possible, dès le téléchargement du dossier de candidature, afin de le récupérer visé avant la fin des inscriptions*

admission

une phase locale (coefficient 3)

par un jury local:

entretien avec le jury

(25 minutes dont 5 minutes max d'exposé du candidat)

fondé sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

pour apprécier la personnalité du candidat, sa motivation, ses capacités à exercer les fonctions dévolues aux membres du corps des ASI et les compétences acquises lors de son parcours professionnel.

NB: - le jury dispose du dossier constitué par le candidat pour la phase d'admissibilité, transmis par le CO (pas de CV et lettre de motivation à compléter sur Web ITRF)

- aucun support n'est autorisé pour le candidat

Organigrammes structurels et fonctionnel

Organigrammes	Quoi?	Relations présentées
structurels	- Organigramme institutionnel de l'établissement - Celui du service où apparaît la structure d'appartenance du candidat	Liens hiérarchiques
fonctionnel	Réalisé par le candidat (car lui est propre) qui est positionné au centre	Relations fonctionnelles de l'agent avec ses collègues, autres services de l'établissement, partenaires extérieurs

Formations

Formations proposées par le service de développement des compétences de l'université de Bordeaux aux personnels de l'université de Bordeaux:

- Rédaction du rapport d'activité
- Aide à la rédaction du CV
- Préparation à l'entretien avec le jury: règles de base



attention aux dates limites d'inscriptions: cf pages intranet FormAction à l'adresse: <https://formation.u-bordeaux.fr/>

Calendrier des épreuves



Organisation de **l'admissibilité** (par le CO) et publication des résultats sur webirf

Organisation **de l'admission** (par l'EA) et publications des résultats sur webitrif

Nomination

Prise de fonctions (sur place *sauf si lauréat extérieur à UB*)

Conseillée avant le 16 juillet 2026

Jusqu'au 30 septembre 2026

Rétroactivement au 1er septembre 2026

1er décembre 2026

Publication du calendrier de l'admission sur webitrif **au moins 15 jours avant l'épreuve** (durée réduite si l'établissement affectataire (EA) a communiqué la date d'admission aux candidats par une autre voie (mel...))



Composition des jurys:

Jury
d'admissibilité

Jury
d'admission

minimum 3 membres titulaires de rang au moins égal à ASI dont:

- **1 expert* de la BAP** (3 experts minimum pour un jury de 5 membres ou +)

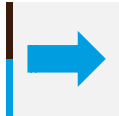
tous les membres de jury sont
extérieurs à l'établissement
affectataire

- Jury < 5 membres: 1 membre extérieur à l'EA au minimum
- Jury de 5 membres ou +: 2 membres minimum extérieurs



Composition des jurys
confidentielle jusqu'au 1^{er}
jour de la 1^{ère} épreuve
=> affichée sur le lieu de
l'épreuve le jour J et sur le site
de l'établissement organisant
la phase du recrutement

Les convocations des candidats à l'admission



Une fois les résultats d'admissibilité publiés, **les candidats admissibles doivent confirmer** sur Webitrif **leur participation** à leur épreuve d'admission, dans les délais indiqués **ou y renoncer**.

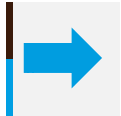


les convocations sont envoyées aux candidats ne s'étant pas désistés sur Webitrif, **par le centre organisateur de l'admission (établissement affectataire du ou des postes)**, au moins **15 jours** avant la date de l'épreuve en courrier postal simple et/ou mel (au choix du CO).

NB:

le délai peut être un peu réduit quand les candidats connaissent préalablement la date de l'épreuve (insertion du calendrier sur webitrif par le CO ou mel)

Publication des résultats



les notes obtenues à l'admissibilité **ne sont pas communiquées aux candidats avant l'épreuve d'admission, ni au jury d'admission avant la notation de l'oral**

Aucun courrier n'est envoyé aux candidats par l'EA pour l'informer de ses résultats et notes, qui sont déversées par le CO sur Webitrif: au candidat de se connecter à Webitrif, « suivi de candidature » et de sauvegarder ses résultats

NB: résultats publiés au plus tôt le lendemain de l'épreuve sur Webitrif

Affectation des lauréats



Pas de procédure dématérialisée d'affectation sur LAUREAT-IT et RESULT-IT (comme c'est le cas pour les concours externes et internes d'ASI) dans la mesure où le candidat n'a pu s'inscrire qu'auprès d'un seul établissement sur WebITRF.

Lauréat affecté dans l'établissement auprès duquel il s'est inscrit, dans son service d'affectation d'origine s'il appartient déjà à cet établissement.